

GREEN CLIMATE FUND

FAITS ET CHIFFRES

Mandat

Le Fonds vert pour le climat a été établi pour devenir le principal fonds consacré au changement climatique. Il constitue l'un des premiers vecteurs de financement dans le domaine du climat et entend promouvoir un changement de paradigme en vue d'un développement faible en émissions et résilient au changement climatique, qui privilégie les besoins des populations pauvres et vulnérables dans les pays en développement.

Type d'organisation

Organisation internationale (fonds multilatéral doté d'une pleine personnalité juridique et administré fiduciairement par la Banque mondiale)

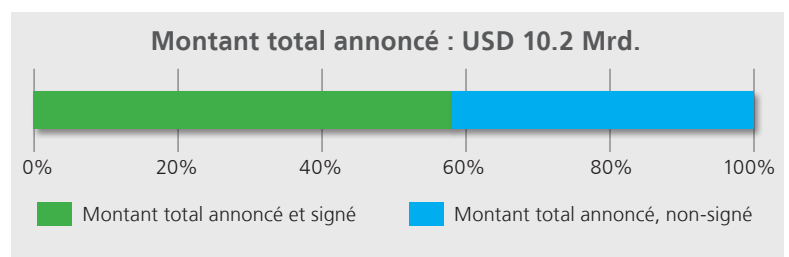
Institution

- **Direction de l'organisation** : Héla Cheikhrouhou (Tunisie, directrice exécutive)
- **Siège** : Songdo, Corée du Sud. Siège du secrétariat du Fonds
- **Nombre de bureaux** : 1
- **Effectifs** : 58
- **Fondé en** : 2010. Le Conseil d'administration du fonds est opérationnel depuis 2012. Le premier appel de fonds a eu lieu en 2014 (10 milliards USD, dont une contribution suisse de 100 millions de dollars pour la période 2015-2017). Les premiers projets du fonds ont été approuvés en novembre 2015
- **Conseil exécutif** : 24 membres et 24 membres suppléants, avec représentation égale des pays avancés et des pays en développement. La Suisse et la Fédération de Russie ont partagé un siège jusqu'en août 2015. Nouveau partenariat avec la Finlande et la Hongrie pour la période de 3 ans (2016-2018).

Site Internet : www.gcfund.org

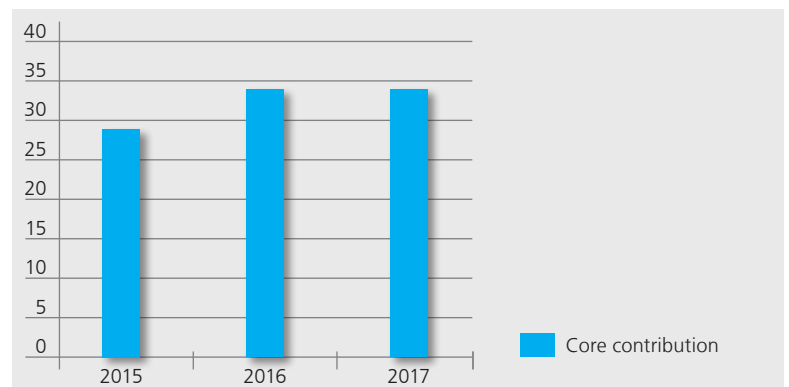
LA SUISSE ET LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT (LE FONDS)

Fonds engagés par le Fonds vert pour le climat (en milliards de dollars, état novembre 2015)



Contributions de la Suisse (en millions CHF)

(Contribution totale de 100 millions USD pour 2015–2017, sur la base d'un taux de change fixe)



© UN Photo/Pasqual Gorriz

FONDS VERT POUR LE CLIMAT

Mandat

Le Fonds vert pour le climat a été créé lors de la Conférence des Etats-parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), suite à l'accord de Cancún de 2010. Il a été désigné comme l'entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC.

Le but du Fonds est d'apporter une contribution significative et ambitieuse aux efforts mondiaux pour réaliser les objectifs de la communauté internationale en matière de lutte contre le changement climatique. Le Fonds permettra de réaliser l'objectif principal de la CCNUCC. Dans le contexte du développement durable, le Fonds entend promouvoir un changement de paradigme en vue d'un développement faible en émissions et résilient au climat, en aidant les pays en développement à limiter ou à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique, en prenant en compte les besoins des populations de ces pays qui sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Le Fonds suivra les principes et les dispositions de la Convention et a vocation à devenir le principal fonds multilatéral de soutien à la gestion du changement climatique dans les pays en développement, en plus des fonds existants dans ce domaine.

Structure de financement et relations institutionnelles

- a. Deux guichets de financement thématiques sont prévus, l'un pour l'atténuation des effets du changement climatique et l'autre pour l'adaptation à ces mêmes effets, ainsi qu'un mécanisme en faveur du secteur privé.
- b. L'accès aux ressources du Fonds se fait via des organismes publics ou privés, accrédités aux niveaux infranational, national, régional ou international.
- c. La désignation des autorités nationales ou point focaux pour le lien avec le Fonds.

Objectifs à moyen terme

Le Fonds offrira une valeur ajoutée stratégique et démontrable au sein de l'architecture financière climatique. Son action se déclinera en cinq axes. Les pays destinataires des financements seront traités comme des partenaires-clé et pourront pleinement s'appropriier les activités soutenues par le Fonds. Le Fonds se démarquera de ses pairs en appliquant cinq principes directeurs

1. Maximiser son impact en affectant ses ressources en fonction de huit objectifs stratégiques : renforcer la résilience (i) des moyens d'existence des populations ; (ii) de leur santé, leurs perspectives de formation et leur bien-être (iii) ; des infrastructures et de l'environnement bâti ; ainsi que (iv) des écosystèmes et des bénéfices qu'ils offrent. Réduire les émissions en (v) développant l'accès à des sources d'énergies (vi) et à des modes de transports pauvres en émissions ; (vii) en améliorant l'intensité énergétique des bâtiments, des villes, des

industries et des technologies ; et (viii) en développant une gestion durable des terres et des forêts.

2. Equilibre entre adaptation et atténuation :

Le Fonds s'efforce de maintenir un équilibre entre l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, et garantira que la moitié des fonds destinés à l'adaptation soient investis dans des pays vulnérables.

3. Pérenniser les meilleurs investissements avec un niveau de concessionnalité minimum.

4. Former des partenariats étroits avec les pays en développement.

5. Mobiliser les investissements du secteur privé.

SUISSE

La Suisse et le Fonds poursuivent les mêmes objectifs généraux. En ce qui concerne la coopération au développement dans le domaine du changement climatique, elle s'est fixé cinq priorités qui correspondent à différents domaines d'action du FVC :

Objectifs de la Suisse à moyen terme

En 2014-2016, la Suisse poursuivra les objectifs suivants :

- Atténuation : un financement conséquent est affecté à la promotion de sources d'énergie et d'une production énergétique faibles en émissions, avec des résultats concrets dans ces domaines.
- Atténuation : un financement conséquent est affecté à la réduction des émissions dues à l'exploitation foncière et à la déforestation, au développement d'une gestion durable des forêts, ainsi qu'à la conservation et au renforcement des stocks de carbone forestier (activités REDD+), avec des résultats concrets dans ces domaines.
- Adaptation : grâce au programme d'adaptation du Fonds, les pays et les populations les plus vulnérables bénéficient en particulier de mesures de réduction des risques de catastrophes naturelles.
- Forte implication du secteur privé, assortie d'instruments de financement novateurs pour mobiliser des fonds privés.
- Le Fonds consolidera le paysage très fragmenté du financement climatique multilatérale.

LES DÉFIS DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT

Le Fonds évolue dans un paysage très fragmenté des finances climatiques. Il doit encore s'imposer comme le premier mécanisme financier multilatéral de soutien à la gestion du changement climatique dans les pays en développement.

Au vu de sa création récente, le Fonds ne peut, pour l'heure, présenter des résultats.

Contact:

Programme global sur le changement climatique, gpc@eda.admin.ch